

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Audience foraine à Fougamou : une quinzaine de dossiers inscrits au rôle

Félicien NDONGO  
Fougamou/Gabon

C'EST conformément aux dispositions de la loi 008/2019, fixant la composition et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire en République gabonaise, que le tribunal de première instance de Mouila s'est délocalisé pour quelques jours loin de son siège ordinaire. Et ce, pour la première audience foraine de l'année judiciaire 2021-2022.

C'est donc dans cette logique qu'une session en la matière a entamé ses travaux, hier matin, dans la salle de réunion du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi, à Fougamou. En présence des autorités civiles et militaires locales et d'un public autorisé à assister nombreux.

Une quinzaine de dossiers sont inscrits au rôle de cette audience foraine qui a d'abord valeur pédagogique. Aussi note-t-on des délits de coups et blessures volontaires; d'injures



Photo: Félicien Ndongo

**Le tribunal de première instance de Mouila s'est délocalisé à Fougamou.**

publiques; de vols aggravés; d'infractions liées au Code de la route, ainsi que de violences faites aux femmes. Le dernier

délit étant encadré par les nouvelles dispositions du Code pénal du 06/09/2021, modifiant le Code civil du 15/09/2021,

avec une incidence directe sur la loi portant élimination des violences faites à la gent féminine.

## Lastoursville: des enseignants de l'école publique de Madoukou Mahouya agressés

AEE  
Libreville/Gabon

LES enseignants affectés à l'école publique de Madoukou Mahouya, bourgade située à quelques encablures de Lastoursville, chef-lieu du département de Mulundu, ne savent plus à quel saint se vouer. Depuis plusieurs semaines, ils sont la cible d'agressions multiformes, sans que cela fasse réagir les autorités locales. Et ce, malgré les nombreuses plaintes déposées auprès des administrations concernées. Aussi les victimes menacent-elles tout simplement de plier bagage, si rien n'est fait pour assurer leur sécurité.

En effet, selon des témoignages concordants, c'est le drapeau de l'école qui avait d'abord été emporté par les malfrats. " Nous avons alerté les autorités, mais cela n'a visiblement pas été pris en considération", confie une source. Puis, quelques jours plus tard, poursuit notre source, " c'est au tour de la maison de la directrice de l'école d'être vandalisée en plein jour. Les voleurs ont emporté plusieurs objets de



Photo: Abel Eyeghe

valeurs et une somme de 600 mille francs. Deux jours après, le même scénario s'est produit chez sa collègue. Une autre enseignante a même reçu la visite des malfrats à son domicile dans la journée. Ils l'ont tenue en respect avec des armes blanches, avant de la violenter".

Les victimes disent avoir saisi les autorités locales pour dénoncer cette insécurité dans laquelle elles vivent. Elles les ont simplement demandé de mener elles-mêmes des enquêtes. " La meilleure, c'est à nous-mêmes qu'on demande de mener les enquêtes. Chose assez étrange. Nous sommes allés même jusqu'à la préfecture. Rien ne bouge. Nous ne savons plus que faire, si ce n'est d'abandonner l'école et aller vivre en ville", se désole une victime.

## Oyem: trois employés de Foberd détournent près de 50 millions

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

TROIS employés de la succursale de Foberd à Oyem, à savoir Peggy Gildas Bassinga, 46 ans, contrôleur aide-comptable, Daniel Nno Toutou, 29 ans, contrôleur de stocks, et Andy Ewouba Dibata, 24 ans, caissier principal, ont été placés en détention à la maison d'arrêt locale le 18 mars dernier. Motif: les trois Gabonais sont poursuivis par leur employeur pour faits de détournement de fonds. Une source autorisée proche du dossier renseignent relativement au mode opératoire des agents présumés indécents. Celui-ci consiste à faire sortir des fonds importants des caisses en émettant par envoi des bons de sortie (BS) fictifs. Une pratique qui a causé un préjudice financier de 49 millions 207 mille 600 francs à la société Foberd. Et ce, durant la période allant de 2021 à 2022. Mais la



Photo: Alexis Ndong Sima

**L'établissement dont les caisses ont été siphonnées entre 2021 et 2022.**

supercherie sera découverte le 19 mars 2022 lors de la mise à jour du logiciel par un contrôleur de la société. Informée de la situation, la direction générale a aussitôt porté plainte contre les trois agents que les éléments de la Police judiciaire (PJ) d'Oyem ont neutralisés. Andy Ewouba Dibata, le caissier principal, est présenté comme le cerveau présumé de cette opération. D'autant que ce dernier aurait,

à lui seul, soutiré la somme de 15 millions de francs sur le montant total détourné. Aidé en cela par les factures fictives qu'il émettait avec sa propre signature. Peggy Gildas Bassinga et Daniel Nno Toutou auraient ensuite emboîté le pas à leur collègue.

Au sortir de leur audition chez le juge d'instruction, les trois mis en cause ont été admis en détention à la prison du Peloton.